

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1724

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 2

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 16 , supprimer le mot :

« régional ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.